République Française
Département SARTHE
Nogent le Bernard

Procès-verbal de séance

Séance du 11 Décembre 2023

L' an 2023 et le 11 Décembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,SALLE DE CONSEIL sous la présidence de MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, LAUNAY Pierrette, MERCURIN-LAUNAY Anita, RENAULT Jessica, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, MM : BOBLET Arnaud, BOSSEAU Lucien, LEBOUCHER Nicolas, LECAPELAIN Victor, MAINARDI Bernard, MOULIN Ludovic, QUETEL Xavier, RAULT Martin.

Excusée : Mme MOULIN Gisèle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 04/12/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 18/12/2023

A été nommé secrétaire : M. LECAPELAIN Victor

SOMMAIRE

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023
2-Autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)
3-Convention d'occupation précaire d'un terrain communal
4-Demande de location d'une chambre à la salle polyvalente
5-Avis sur la mise à jour du plan d'épandage de la papeterie Le Bourray
6-Remboursement de frais engagés par un élu
7-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Qui Nettoie Si Ce N'est Toi (QNSCNT).
8-Informations et questions diverses

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2023

Le procès-verbal a été approuvé à l’unanimité des membres présents

2-Autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - D-2023-12-01

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour l'année 2024 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – *Création d'un nouvel espace columbarium*

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	**Montant**
Maître d'ouvrage	13242.50
Fonds Européens (à préciser)	
DETR / DSIL	13242.50
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Général	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
TOTAL	26485

Le conseil :

- **autorise Mme le Maire à déposer une demande au titre de la DETR / DSIL pour l'année 2024**
- **atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

3-Convention d'occupation précaire d'un terrain communal - D-2023-12-02

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'un terrain communal cadastré D1057 et D1074 situé Rue du Fournil Godard d'une superficie de 2 hectares 91 ares a fait part d'une demande de location. Le terrain visé est destiné à la construction de logements.

Une convention d'occupation précaire prendra effet le 1er janvier 2024 pour une période d'un an reconductible tacitement entre la commune de Nogent le Bernard, propriétaire et le GAEC LEBOUCHER domicilié à Nogent le Bernard. Elle vaut donc titre d'occupation précaire au bénéfice du titulaire qui en contre partie en assurera l'exploitation et l'entretien.

Le montant est donc de 359.35€ revalorisée chaque année selon l'indice des fermages publié dans Agri 72 au 1er octobre de l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Accepte la signature de ladite convention par Madame le Maire
- Dit que la convention prend effet au 1er janvier 2024 pour une période d'un an, reconductible tacitement
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Monsieur LEBOUCHER Nicolas n'a pris part ni au débat ni au vote

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

4-Demande de location d'une chambre à la salle polyvalente - D-2023-12-03

Madame le Maire explique qu'elle a été contactée par l'entreprise DORIZE de Pruillé le Chétif. Cette entreprise réalisera des travaux sur les logements Sarthe Habitat rue des Peupliers à compter du 8 janvier et pour une durée de 6 mois environ. L'entreprise souhaite louer une chambre au P'tit Nogent pour ses salariés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la location d'une chambre au P'tit Nogent à l'entreprise DORIZE pour un montant de 75€ la semaine (du lundi au vendredi). Un titre de recette sera envoyé chaque mois à l'entreprise. Madame le Maire est autorisée à signer les documents nécessaires à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

5-Avis sur la mise à jour du plan d'épandage de la papeterie Le Bourray - D-2023-12-04

Madame le Maire, expose au conseil municipal que la papeterie Le Bourray, située à St-Mars la Brière (72), s'est spécialisée notamment dans la production de ouate de cellulose.
Le traitement des eaux de process génère des sédiments qui, une fois pressés, se présentent sous forme solide, légèrement colorés et facilement pelletables. Ce sous-produit appelé BY-CALCEL, riche en carbonate de calcium et en composés cellulosiques, est valorisé depuis de nombreuses années sur un plan d'épandage autorisé en tant qu'amendement calcique.
Pour une meilleure valorisation agronomique du BY-CALCEL conformément à la règlementation en vigueur, la papeterie réalise cette année une révision de son plan d'épandage, créé à l'origine en 2001.
L'objectif est de redimensionner le périmètre d'épandage existant en cohérence avec la production actuelle afin de disposer des surfaces nécessaires au recyclage agricole du BY-CALCEL. La Commune de Nogent le Bernard faisant partie du périmètre actualisé pour une surface épandable de 51.52 ha exploitée, l'avis du Conseil municipal est sollicité pour l'utilisation agricole du By-CALCEL sur le territoire communal.

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour l'utilisation du BY-CALCEL sur le territoire communal, et charge le Maire de transmettre cet avis au bureau d'études SUEZ ORGANIQUE de Nantes.

A la majorité (pour : 12 contre : 2 abstention : 0)

6-Remboursement de frais engagés par un élu - D-2023-12-05

Après en avoir délibéré, l'ensemble du Conseil Municipal émet un avis favorable au remboursement des frais engagés par M. BOSSEAU Lucien concernant :
- l'achat de décorations de Noël chez CHROMEX LE MANS pour un montant de 876€.

Madame le Maire est autorisée à procéder au remboursement des frais engagés par Monsieur BOSSEAU.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

7-Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Qui Nettoie Si Ce N'est Toi (QNSCNT) - D-2023-12-06

Madame le Maire rappelle aux élus que l'association QNSCNT implantée sur la commune depuis l'année dernière a été le porteur de la création d'une nouvelle association "Le rendez-vous nogentais".
L'association "Le rendez-vous nogentais" a pour but de gérer et d'animer un café associatif en partenariat avec les habitants. Son objet est de favoriser les échanges et les rencontres. Le lieu d'implantation sera le 11 rue de la Poste pour débuter.
Le réseau 1000 cafés accompagne QNSCNT dans la mise en place de ce café associatif. Le montant de l'accompagnement par 1000 cafés s'élève à 7251.60€ TTC. 1000 cafés prend à sa charge 3027.60. Il reste donc à la charge de QNSCNT la somme de 4224€.
Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de verser une subvention exceptionnelle à l'association QNSCNT pour lancer le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1500€ à l'association QNSCNT et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

A la majorité (pour : 12 contre : 1 abstention : 1)

8-Informations et questions diverses

a) Marché de Noël samedi 16 décembre au Château de Haut-Eclair en partenariat avec la communauté de communes Maine Saosnois.
b) Le 9 décembre a eu lieu une réunion entre les élus « animation de la vie locale et salle polyvalente » et les associations pour faire le point sur les tarifs et l'utilisation de la salle Le P'tit Nogent.
c) La cérémonie des Vœux 2024 aura lieu le vendredi 12 janvier à 20h00 dans la salle Le P'tit Nogent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00, prochaine séance le 16 janvier 2024 à 19h00

En mairie, le 15/12/2023
Le Maire
Anita MERCURIN-LAUNAY